

# Don anonyme de sperme et quête des origines.

## Nécessité d'un débat.

Janvier 2018

Pr Roger GIL

*Directeur de l'Espace de Réflexion Éthique Régional*

On se souvient de l'ouvrage publié en 2008 par Arthur Kermalvezen : « Né de spermatozoïde inconnu »<sup>1</sup>. Alors âgé de 24 ans, il décrit sa quête éperdue et révoltée de son géniteur, le donneur de sperme qui a permis la fécondation, par insémination artificielle, de sa mère, son père ne pouvant avoir d'enfants. Il a deux sœurs nées elles aussi d'une insémination artificielle avec des donneurs de spermes différents. Les parents n'ont pas caché à leurs enfants leur mode de procréation alors qu'on estime aujourd'hui que seulement 10% des quelque 50000 enfants nés en France d'une IAD<sup>2</sup> savent qu'ils ont été ainsi conçus. Mais Arthur est très rapidement habité par le désir de connaître son géniteur. Certes il ne remet nullement en question la paternité de celui qui, avec sa mère, l'a élevé, éduqué, aimé mais il souffre « que son père ne soit pas son géniteur » et il estime que la connaissance de son géniteur est nécessaire à sa construction identitaire. Il dit sa colère à l'égard des médecins des CECOS qui détiennent des informations qui le concernent et dont on lui refuse l'accès. Mais en fait dans un pays de droit les médecins des CECOS ne font qu'appliquer la loi, votée par les représentants de la nation, et qui, de la première loi de bioéthique de 1994 à la dernière de 2011 s'en tiennent au respect de l'anonymat des donneurs de sperme. Et c'est bien alors pour Arthur Kermalvezen la société tout entière qui s'arroge un droit qu'il estime illégitime. Voilà bien la question posée aujourd'hui à la République alors que d'autres pays ouvrent à ces enfants l'accès à leurs origines. Les raisons ne sont guère d'ordre philosophique mais d'ordre pragmatique : la peur que la levée de l'anonymat accentue la pénurie en donneurs de sperme dont la majorité ne souhaiterait pas voir quelques dizaines d'années après leur don, des personnes frapper à leur porte et entrer dans leur vie et dans celle de leur famille. Peur aussi d'une revendication d'héritage. Mais n'aurait-il pas été possible d'imaginer une avancée législative qui permettrait l'accès aux origines sous réserve de l'accord du donneur et avec la précision évidente que cette révélation n'ouvre aucun droit à l'héritage. Mais une telle disposition aurait pu, selon le législateur, créer une brèche qui inquiéterait les donneurs. Au hasard des discussions sur internet, un donneur écrit : « et si demain un gamin ou une gamine en pleine crise débarque dans ma vie, celle de mes enfants, frères, soeurs, parents, je fais quoi? »<sup>3</sup>. Telle est la tension éthique : est-il acceptable au nom d'un principe utilitariste visant le recrutement des donneurs d'interdire aux personnes nées d'un don de gamètes de connaître l'identité de leur géniteur ? Cette tension est l'une des fractures sociétales de notre pays. L'association *Procréation médicalement anonyme* dont fait partie Arthur Kermalvezen milite pour une levée de l'anonymat. L'épouse d'Arthur Kermalvezen, née elle aussi d'une IAD mène le même

<sup>1</sup> Arthur Kermalvezen et Blandine de Dinechin. Né de spermatozoïde inconnu, Presses de la Renaissance, Paris, 2008 et J'ai lu, Paris 2010.

<sup>2</sup> Insémination artificielle avec donneur

<sup>3</sup> <http://www.lalibre.be/debats/ripostes/pourquoi-faudrait-il-lever-l-anonymat-des-donneurs-de-sperme-54f4bc683570c8b952623e36>

©Roger GIL, Don anonyme de sperme et quête des origines. Nécessité d'un débat. ; [www.espace-ethique-poitoucharentes.org](http://www.espace-ethique-poitoucharentes.org)

combat qui l'a conduit des tribunaux au Conseil d'Etat et à la Cour Européenne des droits de l'homme<sup>4</sup>.

Quoiqu'il en soit ce débat devrait être repris en se fondant aussi sur l'expérience acquise par les pays qui comme le Danemark, les Pays-Bas, la Suède ou la Grande-Bretagne ont changé leur loi et levé, avec des modalités diverses l'anonymat des donneurs<sup>5</sup>. Il serait bon en bioéthique de valider des hypothèses de principe par un bilan des expériences des autres pays.

En attendant, et c'est cette nouvelle qui a suscité le thème de ce billet, le géniteur d'Arthur a entendu sa détresse. A Noël 2017, âgé maintenant de 34 ans, Arthur Kermalvezen a eu la joie de recevoir une communication téléphonique de son géniteur. A vrai dire grâce à des tests génétiques sur prélèvement salivaire centralisés par la firme 23andMe<sup>6</sup> et qui permettent des recoupements généalogiques, Arthur l'avait retrouvé mais par discrétion lui avait fait remettre une lettre par un voisin. Son géniteur décida alors de se manifester. Les rencontres sont apaisées car Arthur accepte le souhait de son géniteur de ne pas voir son nom dévoilé publiquement. D'ailleurs dans sa lettre, Arthur avait précisé qu'il ne cherchait pas un père puisque il en avait déjà un. Et il précisait que sa famille, et notamment son père, était d'accord avec sa démarche<sup>7</sup>.

L'épilogue heureux du combat d'Arthur Kermalvezen vaut la peine de méditer et de débattre pour retrouver la méthodologie éthique du questionnement en s'affranchissant des seules préoccupations utilitaristes et des peurs qu'elles suscitent.

---

<sup>4</sup> Dont la décision est attendue.

<sup>5</sup> Site de « Procréation médicalement anonyme » ; [http://pmanonyme.asso.fr/?page\\_id=2279](http://pmanonyme.asso.fr/?page_id=2279).

<sup>6</sup> Interdits en France, le Code pénal (article 226-28-1) prévoyant de punir de 3.750 euros d'amende la pratique non médicalisée de tests génétiques. Mais la porosité d'un monde de plus en plus communiquant rend de telles dispositions peu efficaces, ce qui permet aux médias d'annoncer : « Tests ADN : ces sites qui menacent l'anonymat des donneurs de sperme » ; 16 janvier 2018 ; <http://www.europe1.fr/societe/tests-adn-ces-sites-qui-menacent-lanonymat-des-donneurs-de-sperme-3547670>.

<sup>7</sup> Source, article de Catherine Mallaval, Libération, 15 janvier 2018, [http://www.liberation.fr/france/2018/01/15/don-de-sperme-le-jour-ou-arthur-kermalvezen-a-retrouve-son-geniteur\\_1622583](http://www.liberation.fr/france/2018/01/15/don-de-sperme-le-jour-ou-arthur-kermalvezen-a-retrouve-son-geniteur_1622583).

©Roger GIL, Don anonyme de sperme et quête des origines. Nécessité d'un débat. ; [www.espace-ethique-poitoucharentes.org](http://www.espace-ethique-poitoucharentes.org)